PETITE ENFANCE - EAJE

API Particulier

Simplifiez le calcul des participations familiales



L'API Particulier permet à votre logiciel de gestion de récupérer automatiquement les données nécessaires au calcul de la participation familiale PSU, plus rapidement qu'avec CDAP (Consultation Données Allocataires Partenaires)

Moins de saisies manuelles • Des données sécurisées à la source • Un calcul facilité

QUELLES DONNÉES SONT RÉCUPÉRÉES ?

L'API permet notamment d'accéder aux informations nécessaires au calcul :

- Identité de l'allocataire et de son conjoint, identité des enfants à charge au sens des prestations familiales
- Adresse du foyer
- Nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales
- Base ressources PSU : montant et date de calcul
- Nombre d'enfants ouvrant droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Ressources de la famille année N-2

CONCRÈTEMENT, ÇA CHANGE QUOI ?

AVANT

- ✗ Rechercher les informations nécessaires via CDAP par famille
- ✗ Reporter les données dans le logiciel
- ✗ Actualiser les informations

AVEC L'API

- ✓ Les données Caf et Msa Provence Azur nécessaires sont récupérées directement dans votre logiciel **en un seul clic pour toutes les familles**
- ✓ Moins de saisies et de manipulations
- ✓ Une charge administrative réduite

COMMENT PASSER À L'API PARTICULIER ?

Découvrez les étapes à suivre dans la page suivante

PETITE ENFANCE - EAJE

API Particulier

Mettre en place la solution pas à pas

1 Vérifiez le logiciel

Votre éditeur doit avoir intégré l'API Particulier.

› Consultez la liste des logiciels compatibles sur Datapass

2 Contactez votre éditeur

Il pourra vous indiquer les modalités d'utilisation du module API dans votre logiciel.

> Selon l'éditeur, l'intégration peut être incluse dans votre offre ou faire l'objet d'une prestation complémentaire.
> **Pas d'accompagnement financié Caf prévu en cas de surcoût.**

3 Demandez votre habilitation

La demande d'habilitation à l'API se fait via Datapass

La DINUM recommande que la démarche soit réalisée par le gestionnaire de l'EAJE pour l'ensemble de ses structures..

4 Pensez à recueillir le consentement des familles

Recueil via le règlement de fonctionnement, le contrat d'accueil ou tout autre support.

5 Conservez vos justificatifs

Gardez une copie d'écran des données utilisées pour justifier le calcul en cas de contrôle.

Besoin d'aller plus loin ?
Retrouvez la documentation officielle sur le site de l'API Particulier